



**NOTE SUR LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS ET
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ETRANGER FACE AU COVID-19**

[12 propositions d'accompagnement](#)

Paris, le 26 mars 2020

Jean-Yves LECONTE

La situation de nos établissements scolaires français à l'étranger, des élèves et des familles dans cette période de pandémie, suscite beaucoup d'inquiétudes. Pour le réseau, cette crise arrive à un moment de fragilité où se pose la question de l'adéquation entre l'ambition marquée par le Président de la République et les moyens publics mis à disposition, et vient s'ajouter à ses difficultés structurelle (manque d'enseignants, frais de scolarité élevés...).

En l'espèce, les difficultés liées à la pandémie sont de plusieurs ordres, et peuvent être regroupées en quatre points.

Sénateur représentant

les Français

établis hors de France

1. [Difficultés d'ordre pédagogique et calendaire.](#)

Les enseignants et les élèves rencontrent d'abord des difficultés liées à l'adaptation à de nouvelles méthodes d'apprentissage, sans disposer nécessairement d'équipements adaptés à cela. Cette adaptation se fait brutalement : besoin d'un lieu dédié au télétravail, partage d'équipements informatiques entre les membres de la famille.... Ces difficultés, initialement rencontrées par nos établissements en Chine, sont désormais généralisées.

La question de la date de tenue des examens, et celle des incertitudes concernant les conditions d'évaluation, pèsent également de façon significative sur les élèves et leur motivation.

Ces difficultés ne sont maintenant plus spécifiques au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou à la France. Elles ne seront donc pas développées en détail ici, même si le principe de la réaction au fil de l'eau que semble développer le ministère de l'Education nationale pose question.



⇒ **Proposition 1** : Une réflexion européenne sur le calendrier des examens, des concours de l'enseignement supérieur visant à maintenir l'harmonie entre les dispositifs nationaux serait indispensable.

Il faut souligner que les enseignants, pour assurer la continuité de leurs cours, doivent souvent travailler avec leurs équipements personnels (ordinateur, imprimante, abonnement internet...) -lorsqu'ils en ont- avec une coordination parfois faible avec les personnels de direction des établissements. La question de l'efficacité des méthodes d'enseignement pour l'ensemble des élèves, des référentiels à suivre, et de l'homogénéité de l'évaluation au cours de cette période, devra être posée.

Par ailleurs, France TV et Radio France diffusent désormais sur leurs sites Internet de nombreux contenus éducatifs susceptibles d'accompagner ceux des enseignements à distance. Or, ces contenus ne sont pas accessibles hors de France. Pour les enfants de Français ne fréquentant pas les écoles du réseau de l'AEFE et, de façon générale, pour tous les enfants apprenant le français à l'étranger, il serait particulièrement judicieux de lever les obstacles qui empêchent le visionnage ou l'écoute de ces contenus depuis l'étranger.

2. Situation économique des familles, politique de bourse scolaire.

Beaucoup de familles à l'étranger (comme en France) voient leurs revenus baisser du fait de cette crise sanitaire. Hors de France, elles n'auront que rarement les mêmes « filets » de protection sociale que ce qui a pu être mis en place sur notre territoire pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Ainsi, leurs revenus pour la fin de cette année scolaire seront parfois en forte baisse. Les établissements proposent, quand ils le peuvent, des aménagements de paiement et essaient de revoir les contrats de prestations annexes. Toutefois, il est difficile de considérer que toutes les familles pourront s'en sortir sans aide spécifique.

Pour les élèves français, nous disposons d'une politique de bourses scolaires : celle-ci doit être adaptée à la situation actuelle. Si une commission des bourses exceptionnelle dans les conditions actuelles semble difficile à tenir pour réviser les bourses accordées en 2019/2020, la charge financière du troisième trimestre sera lourde sur le budget de certaines familles.

Les bourses calculées au printemps 2020, pour l'année scolaire 2020/2021, doivent pouvoir prendre en compte dès la première commission l'évolution de la situation des familles, et ne pas se baser systématiquement sur le revenu n-1, c'est-à-dire celui de 2019. Le calendrier revu, suggérant une date limite pour les réunions des conseils consulaires locaux au 24 avril, est sans doute trop optimiste au regard de la charge et



des conditions de travail des postes diplomatiques et consulaires, des exigences de confidentialité et de connaissance des dossiers pour chaque membre des conseils consulaires et des durées probables du confinement dans beaucoup de pays.

Dans de nombreux pays, s'ajoute à ces difficultés la dévaluation de leur monnaie. Cette dévaluation constitue un problème important pour les familles ayant des revenus locaux, lorsque les frais d'écolages sont libellés en euros (par exemple à Moscou)

- ⇒ **Proposition 2** : Rappeler aux chefs d'établissement le besoin de bienveillance dans l'examen des situations, et la nécessité d'un suivi au cas par cas des difficultés de paiement, sans conditionner systématiquement une réinscription à la rentrée au paiement complet du troisième trimestre ;
- ⇒ **Proposition 3** : Ouvrir à nouveau la campagne de bourses pour 2020/2021 ;
- ⇒ **Proposition 4** : Exceptionnellement, ne pas calculer les bourses scolaires 2020/2021 sur les revenus de l'année 2019, mais sur l'actualisation de ceux-ci depuis début 2020 et le prévisionnel de ceux-ci dans les prochains mois ;
- ⇒ **Proposition 5** : Réviser le barème des bourses scolaires afin qu'elles puissent être attribuées à davantage de familles, avec des taux plus favorables pour cet exercice. Ceci passe donc par une augmentation du budget dédié aux bourses scolaires ;
- ⇒ **Proposition 6** : Intégrer le troisième trimestre de cette année scolaire dans les effets du calcul de la bourse scolaire 2020/2021, dans le cas où la famille enregistre une baisse de revenus par rapport à sa situation du printemps 2019, en vue d'améliorer la quotité versée dès le troisième trimestre de l'année scolaire 2019/2020 ;
- ⇒ **Proposition 7** : Mettre en place un dispositif de solidarité abondé par l'Etat pour offrir aux familles étrangères, dont les enfants sont scolarisés dans le réseau, et qui ne peuvent bénéficier de bourses du fait de leur nationalité, un accompagnement spécifique lorsque cela s'avère nécessaire afin d'éviter une déscolarisation des enfants.



3. Situation des établissements scolaires.

L'évolution des effectifs, les difficultés rencontrées par les familles, les dépenses nouvelles engendrées par une situation imprévue, vont très lourdement peser sur la trésorerie et les résultats des établissements scolaires. S'ajoute à cela les effets des dévaluations de nombreuses monnaies des pays de résidence, qui lorsqu'elles sont la monnaie de facturation des frais d'écologies, renchérissent les montants à reverser en euros à l'AEFE.

Nombreux sont les établissements devant s'acquitter d'importants loyers et de lourds remboursements d'emprunts. La plupart des établissements du réseau vont être impactés sur 40% d'une année scolaire au minimum ; certains établissements d'Asie sur 60%. Ces nouvelles contraintes financières arrivent à un moment où une croissance du réseau était pourtant souhaitée. Rappelons qu'en 2016, la Cour des comptes estimait à plus de 1 600 millions d'euros les écologies payés par les familles aux établissements homologués. Quatre ans après, ce montant est probablement supérieur de 20 à 30%. Ainsi, si l'on conjugue augmentation des effectifs et des écologies, ce qui signifie qu'autour de 2 milliards d'euros de frais de scolarité sont perçus sur une année scolaire (10 mois) dans les établissements du réseau. Les frais de scolarité devant être perçus sur la période perturbée représentent donc plus de 700 millions d'euros.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas intégré les établissements scolaires français à l'étranger dans le dispositif de garantie de l'Etat qui était le cœur du projet de loi de finances rectificative pour 2020, discuté la semaine passée au Parlement. Les groupes socialistes à l'Assemblée nationale et au Sénat avaient déposé un amendement pour intégrer nos établissements scolaires à l'étranger au dispositif mais, malheureusement, ils se sont heurtés à une irrecevabilité liée à l'application de l'article 40 de la Constitution. Il conviendrait pourtant que l'AEFE dispose de moyens publics complémentaires pour faire face à la crise en accompagnant les écoles.

- ⇒ **Proposition 8 :** Accompagner les établissements scolaires afin qu'ils puissent offrir, durant cette crise sanitaire, à l'ensemble de leur personnel de recrutement local des conditions similaires à celles offertes à des salariés de l'éducation nationale en France durant la crise ;

- ⇒ **Proposition 9 :** Ouvrir le mécanisme de prêts garantis par l'Etat aux organismes gestionnaires des établissements homologués conventionnés avec l'AEFE ;



- ⇒ **Proposition 10** : Doter l'AEFE de moyens pour accompagner les difficultés rencontrés par ses établissements, afin qu'elles n'entravent pas les projets immobiliers en cours.

4. Alliances françaises, programmes FLAM

Certains programmes Français langue maternelle (FLAM) ou anciens programmes FLAM avaient déjà développé -par exemple Education française Bay area (EFBA)-, des dispositifs d'accompagnement à distance. D'autres, plus récents et plus fragiles, ne peuvent envisager de se développer dans la situation actuelle. De nombreuses familles renoncent à payer leur cotisation ce qui remet en cause la viabilité des programmes. Au-delà des échanges d'expériences entre les programmes, il faut trouver des moyens concrets de soutien aux programmes FLAM.

La situation des Alliances françaises dont la viabilité et la stabilité passe en particulier par la poursuite des cours de langue (et des certifications) en présentiel est aussi inquiétante. Les Alliances françaises sont un outil exceptionnel de diffusion du Français et des cultures francophones. Leur confiance fut mise à l'épreuve depuis quelques années après la crise affectant le statut et le rôle de la Fondation Alliance française, puis la réduction des moyens de la Direction générale de la Mondialisation (DGM). Cette crise arrive à un moment où elles avaient besoin de retrouver confiance dans l'appui que pouvait leur apporter la France. Nous devons être au rendez-vous.

- ⇒ **Proposition 11** : Accélérer la mise en place du programme STAFE 2020 et renforcer les moyens de l'AEFE sur l'action FLAM, afin qu'il puisse accompagner la pérennité des associations durant la crise actuelle ;
- ⇒ **Proposition 12** : rendre éligible les Alliances françaises au dispositif de garantie de l'Etat adopté au projet de loi de finances rectificative pour 2020 au profit des entreprises françaises.

Jean-Yves Leconte
Sénateur représentant les Français établis hors de France